



## Vol et utilisation de ma carte bleue

Par **sand45260**, le **17/10/2014** à **08:50**

Ma meilleure amie viens de me voler ma cb et à retirer 500 euros avec. Elle viens de me l'avouer par texto. Que risque t elle sachant que je porte plainte contre elle?

[fluo] **Bonjour,**

**La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".**

**Merci pour votre attention...**

[/fluo]

Par **aguesseau**, le **17/10/2014** à **09:43**

Bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **sand45260**, le **17/10/2014** à **11:01**

Oui c est vrai je suis désoler excusé moi mais je suis tellement énerver après elle que j en ai oublier la politesse

encore une fois désolé

merci d avance pour vos réponses

cordialement

Par **amajuris**, le 17/10/2014 à 20:04

Bjr,  
Donc cela signifie que votre amie possédait votre code personnel ?  
Cdt

Par **sand45260**, le 17/10/2014 à 20:54

Oui elle m à vu le composer. Mais elle m à voler ça cb dans mon sac à main. Le fait qu'elle connaissait mon code change t il quelque chose?

Par **amajuris**, le 18/10/2014 à 10:10

Vous devez déposer plainte contre votre amie.  
La banque estimera sans doute que vous avez fait preuve de négligence et ne vous remboursera pas.

Par **moisse**, le 18/10/2014 à 16:02

Bonsoir,  
Négligence restant cependant à prouver:  
Un arrêt intéressant:

[http://www.courdecassation.fr/jurisprudence\\_2/chambre\\_commerciale\\_financiere\\_economique\\_574/arr](http://www.courdecassation.fr/jurisprudence_2/chambre_commerciale_financiere_economique_574/arr)